

### ENTRE

La Fédération des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie (OTN)

Statut : Association de Loi 1901 à but non lucratif

Représentant : Olivier PETITJEAN

Dont le siège se situe : 9 rue Jean-Baptiste Colbert – 14000 CAEN

### ET

Nom du site : \_\_\_\_\_

Statut : \_\_\_\_\_

Représentant : \_\_\_\_\_

Dont le siège se situe : \_\_\_\_\_

Adresse complète du site : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal / Ville : \_\_\_\_\_

Tel / Mail : \_\_\_\_\_

### ONT CONCLU LA CONVENTION DE PARTENARIAT QUI SUIT :

#### Article 1 : Objet de la convention

Les co-signataires décident de collaborer au projet du « Pass Accueil Normandie » destiné aux salariés des Offices de Tourisme de Normandie et aux partenaires de l'opération afin qu'ils puissent visiter gratuitement ou à tarif préférentiel les sites touristiques normands signataires.

#### Article 2 : Actions menées par le site partenaire *(préciser le nom de la structure)*

\_\_\_\_\_

ET s'engage à :

- ✓ Accueillir les détenteurs de la carte « Pass Accueil Normandie » en leur accordant la gratuité ou la réduction prévue par la présente convention.
- ✓ Apposer la signalétique du « Pass Accueil Normandie » de façon claire et visible afin que le détenteur de la carte sache que le site accepte la carte « Pass Accueil Normandie ».
- ✓ Informer les membres du personnel du site touristique (permanents, saisonniers ou stagiaires) de l'existence du « Pass Accueil Normandie » afin d'en faciliter l'usage par les détenteurs.

- ✓ Le site touristique transmettra à OTN les informations relatives à son offre en **complétant la fiche descriptive** jointe à l'envoi de la présente convention. Si le site touristique dispose d'un site web, alors OTN pourra utiliser ce site comme source d'informations.
- ✓ Le site touristique autorise OTN à utiliser les informations relatives à son offre sur le site web de la fédération [www.ottnormandie.fr](http://www.ottnormandie.fr) et dans la brochure du « Pass Accueil Normandie ».

### Article 3 : Actions menées par OTN

OTN s'engage à :

- ✓ Coordonner le projet « Pass Accueil Normandie ».
- ✓ Informer les détenteurs de la carte de la liste complète des sites partenaires du projet via la brochure de présentation des sites.
- ✓ Assurer le bon fonctionnement des privilèges dans les sites partenaires.
- ✓ Assurer la création et le financement de la brochure promotionnelle des sites partenaires via la fiche descriptive complétée par chaque site.
- ✓ Créer la carte nominative « Pass Accueil Normandie », avec la photo du porteur, son nom, prénom et le nom de la structure employeur.
- ✓ Remettre la carte « Pass Accueil Normandie » aux structures l'ayant commandé.

### Article 4 : Information réciproque des partenaires

L'objet de la convention ne peut être atteint que grâce à une étroite collaboration entre OTN et le site partenaire. Les deux signataires s'engagent donc à s'informer mutuellement sur les actions menées dans le cadre de leur partenariat.

### Article 5 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée avec l'accord des deux parties.

### Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, étant conclue pour une durée de deux ans.


### Article 7 : Résiliation de la convention

Cette convention peut être résiliée sur demande écrite :

- ✓ à l'échéance du terme de 2 ans, à la date anniversaire.
- ✓ en cas de non-respect de la convention.
- ✓ avec l'accord des deux parties.

### Article 8 : Responsabilité d'OTN

La responsabilité d'OTN ne pourra être engagée sur les informations données par les sites touristiques.

Bon pour accord	
Fait en deux exemplaires originaux, à	
le / / 2019	
<b>Olivier PETITJEAN</b> <b>Président</b>  	<b>Le Responsable du site</b> <small>(Nom / Prénom)</small> <small>« Lu et approuvé », signature</small>